

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00089

Numéro SIREN : 847 590 973

Nom ou dénomination : 2AC FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005204

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2AC FINANCES</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>				
Adresse de l'entreprise : <b>1 rue des tourterelles</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>				
Numéro SIRET * <b>8 4 7 5 9 0 9 7 3 0 0 0 1 6</b>		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N, clos le. <b>31122021</b>	N-1 <b>31122020</b>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CO		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	435 255	430 250
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>435 255</b>	<b>430 250</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	30 351	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	130 712	50 797	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>161 063</b>	<b>50 797</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>CA</b>	<b>596 318</b>	<b>481 047</b>	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

CERTIFIÉ  
CONFORMÉ

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2AC FINANCES</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	430 000	430 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 373	1 109
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	45 084	21 062
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	114 738	25 286
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>592 194</b>	<b>477 457</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	950	950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142	140
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 032	2 501
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>4 124</b>	<b>3 591</b>	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>596 318</b>	<b>481 047</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 124	3 591	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2AC FINANCES</b> Néant <input type="checkbox"/>						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	2 581	2 213
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 581	2 213
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	(2 581)	(2 213)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	120 351	30 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	120 351	30 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	120 351	30 000
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	117 770	27 787

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2AC FINANCES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	3 032 2 501
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	120 351 30 000
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	5 613 4 714
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	114 738 25 286
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A5	A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives, dont cotisations facultatives Madelin	A6	A9	
	A7	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ  
CONFORME



*Annexe*

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le plan comptable général de 2014 et tiennent compte de l'incidence des nouvelles règles comptables obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## III. NOTES SUR LE BILAN

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont valorisées au bilan suivant la méthode du coût historique complet. Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens ou de la durée de protection juridique.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

### 2. Immobilisations financières

Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3. Stocks

Le stock est calculé selon la méthode du coût de revient moyen pondéré. Il a fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 4. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe en mentionne les échéances.

Une provision a été comptabilisée pour les créances qui présentent un risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice en appliquant un coefficient de dépréciation à leur montant nominal hors taxe.

### 5. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe mentionne les durées restants à courir des emprunts.

### 6. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

## IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **120 351** euros et un total **charges** de **5 613** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **114 738** euros.

### 2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

- les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
- les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			

--

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

--

**2AC FINANCES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 430 000 euros**  
**Siège social : 1 rue des Tourterelles, 66700 ARGELES-SUR-MER**  
**847 590 973 RCS PERPIGNAN**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE PERPIGNAN, RECULE  
30 JUIN 2022  
gdy

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 6 MAI 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 114 737,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	114 737,85 euros
A la réserve légale	5 736,89 euros
Solde	109 000,96 euros
<hr/>	
A titre de dividende global à l'associé unique	100 000,00 euros
Soit 2,33 euros par action	
Le solde	9 000,96 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 54 084,65 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 06 mai 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % applicable aux associés personnes physiques prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

AC

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme

Le Président  
Adrien CARRERE

